

Litige avec un chauffagiste

Par Valgi, le 28/09/2015 à 15:47

Bonjour,

J'ai mis mon chauffagiste devant le juge de proximité pour défaut de conseil. Il m'a vendu une PAC pour m'a piscine interieure qui ne fonctionne plus en dessous de 7° exterieur donc non utilisable toute l'année. Il me dit que je ne lui avais pas dit que je souhaitais l'utiliser tout le temps ! De plus il me demande de mettre du glycol dans mon ballon pour eviter le gel après avoir desembouer ce ballon. Ce glycol n'etait pas prévu dans le devis de départ et donc ne me garantit pas ses travaux car je n'ai pas mis ce fameux glycol. De plus sur le devis etait précisé la mise en place d'un régulateur automatique pour pilotage des 3 systèmes de chauffage. A la fin il m'a fait un nouveau devis pour mettre un boîtier electrovanne car sinon rien n'etait automatisé. Le 21/09 il a mandaté un avocat le matin même qui devant le juge de proximité a repoussé l'affaire à mi novembre. Quels articles de loi puis je utiliser pour mettre en evidence l'abus et le manque de conseil et d'explications donnés par le chauffagiste. Merci